

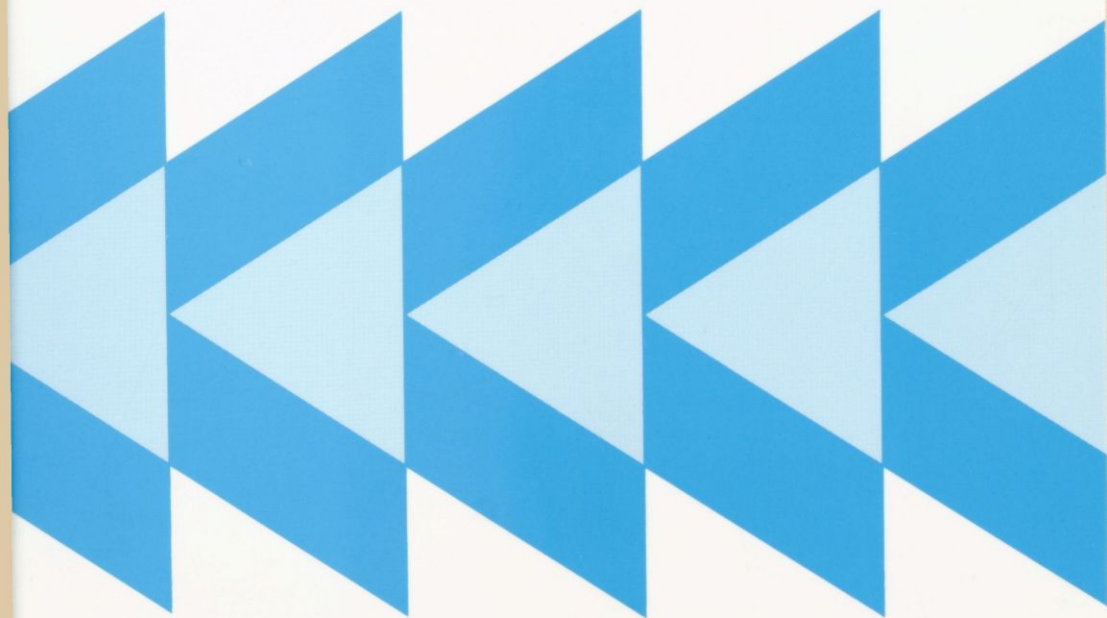
DOMAT DROIT PUBLIC

S° R
113921

Jean Gaudemet

Sociologie historique

Les Maîtres du Pouvoir



Montchrestien

COMAT DROIT PUBLIC

**Sociologie
historique**

Sociologie
historique

Les Maîtres du pouvoir

8°R
113921

Montchrestien

113921

Sociologie
historique

1873267

mc

30

DOMAT DROIT PUBLIC

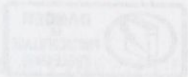
ACN 80410

Jean Gaudemet

Professeur honoraire à l'Université de Paris
Directeur d'étude à l'École pratique des Hautes Études
(V^e Section, Sciences religieuses)

Sociologie historique

Les Maîtres du pouvoir



Montchrestien

DL-30 121994-44787

BOC AT D ROIT P U B L I C

Jean Gaudemet

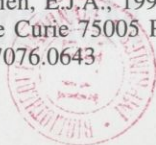
Professeur honoraire à l'Université de Paris
Directeur d'étude à l'École pratique des Hautes Études
(IV^e Section, Sciences religieuses)

Sociologie historique

Les Maîtres du pouvoir



© by Montchrestien, E.J.A., 1994
14, rue Pierre et Marie Curie 75005 PARIS
ISBN : 2.7076.0643



PRÉCIS DOMAT

CONSEIL ÉDITORIAL : Christian de Boissieu, François Burdeau.
Jean Combacau, Pierre Mayer, Serge Sur.

DROIT PRIVÉ

DROIT DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION

(3^e éd.). — J. B. AUBY et H. PERINET-MARQUET.

DROIT CIVIL — Les obligations (4^e éd.)

Alain BÉNABENT.

DROIT CIVIL — Les contrats spéciaux

Alain BÉNABENT.

DROIT CIVIL — Les régimes matrimoniaux

Rémy CABRILLAC.

DROIT CIVIL — Introduction — Personnes — Biens (6^e éd.)

Gérard CORNU.

DROIT CIVIL — La Famille (4^e éd.)

Gérard CORNU.

LINGUISTIQUE JURIDIQUE

Gérard CORNU.

DROIT COMMERCIAL — Actes de commerce — Commerçants — Fonds de commerce — Consommation — Concurrence (3^e éd.)

Françoise DEKEUWER-DEFOSSEZ et Édith BLARY-CLÉMENT.

DROIT COMMERCIAL — Instruments de paiement et de crédit

Jean DEVÈZE et Philippe PETEL.

DROIT JUDICIAIRE PRIVÉ

Jacques HÉRON.

DROIT PÉNAL GÉNÉRAL

(2^e éd.). — Wilfrid JEANDIDIER.

DROIT DES SOCIÉTÉS

(2^e éd.). — Michel JEANTIN.

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

(5^e éd.). — Pierre MAYER.

INSTITUTIONS JUDICIAIRES

(6^e éd.). — Roger PERROT.

LE DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Corine SAINT-ALARY-HOUIN.

DROIT FISCAL DE L'ENTREPRISE

(2^e éd.). — Patrick SERLOOTEN.

HISTOIRE DU DROIT DES AFFAIRES

Romuald SZRAMKIEWICZ.

DROIT PUBLIC**DROIT PARLEMENTAIRE**

Pierre AVRIL et Jean GICQUEL.

DROIT INSTITUTIONNEL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES(4^e éd.). — Jean BOULOUIS.**HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE — 18^e-20^e siècles**(2^e éd.). — François BURDEAU.**DROIT ADMINISTRATIF GÉNÉRAL**

René CHAPUS.

T. I (8^e éd.). Service public — Police — Responsabilité — Actes — Organisation et Justice administratives — Séparation des autorités administratives et judiciaires — Conflits d'attribution.T. II (6^e éd.). Fonction publique — Domaine public — Travaux publics — Expropriation.**DROIT DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF**(4^e éd.). — René CHAPUS.**DROIT INTERNATIONAL PUBLIC**

Jean COMBACAU, Serge SUR.

HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS

T. II (La société des Temps féodaux à la Révolution). — Francis GARRISSON.

LES INSTITUTIONS DE L'ANTIQUITÉ(4^e éd.). — Jean GAUDEMET.**FINANCES PUBLIQUES**T. I (6^e éd.) (Politique financière — Budget et Trésor).

Paul Marie GAUDEMET et Joël MOLINIER.

T. II (5^e éd.) (Fiscalité).

Paul Marie GAUDEMET et Joël MOLINIER.

DROIT CONSTITUTIONNEL ET INSTITUTIONS POLITIQUES(12^e éd.). — Jean GICQUEL.**INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC**(2^e éd.). — Max GOUNELLE.**HISTOIRE POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE DE LA FRANCE — (1789-1958)**(3^e éd.). — Marcel MORABITO et Daniel BOURMAUD.**DROITS DE L'HOMME ET LIBERTÉS FONDAMENTALES**(5^e éd.). — Jacques ROBERT et J. DUFFAR.**DROIT DU CONTENTIEUX CONSTITUTIONNEL**(3^e éd.). — Dominique ROUSSEAU.**ADMINISTRATIONS COMPARÉES**

Jacques ZILLER.

POLITIQUE**MÉDIAS ET SOCIÉTÉ**(7^e éd.). — Francis BALLE.

HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES DEPUIS LA RÉVOLUTION

(2^e éd.). — Philippe BRAUD et François BURDEAU.

SOCIOLOGIE HISTORIQUE

Jean GAUDEMET.

POLITIQUE COMPARÉE

(4^e éd.). — Yves MÉNY.

SOCIOLOGIE POLITIQUE

(4^e éd.). — Roger-Gérard SCHWARTZENBERG.

LA VIE POLITIQUE EN FRANCE SOUS LA V^e RÉPUBLIQUE

(2^e éd.). — Serge SUR.

LES PARTIS POLITIQUES SOUS LA V^e RÉPUBLIQUE

Colette YSMAL.

ÉCONOMIE**ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUES**

T. I (2^e éd.). — Jean-Louis BOURSIN.

ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUES

T. II Exercices et corrigés. — Jean-Louis BOURSIN.

DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DE L'HISTOIRE

(2^e éd.). — Maurice FLAMANT.

CROISSANCE ET FLUCTUATIONS

Jean-Luc GAFFARD

COMMERCE INTERNATIONAL

(2^e éd.). — H.-F. HENNER.

ÉLÉMENTS D'ANALYSE MACROÉCONOMIQUE

(2^e éd.). — Cl. JESSUA.

LE TRÉSOR ET LA POLITIQUE FINANCIÈRE

Ph. JURGENSEN et D. LEBÈGUE.

STRATÉGIE D'ENTREPRISE : UNE ANALYSE MICROÉCONOMIQUE

A. LABOURDETTE.

ÉLÉMENTS D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

Jacques LECAILLON.

ÉCONOMIE MANAGÉRIALE

Jacques LECAILLON, B. GOSSE, L. de MESNARD, J.-M. MONNIER.

ÉLÉMENTS DE MICROÉCONOMIE 1

(4^e éd.). — Pierre PICARD.

ÉLÉMENTS DE MICROÉCONOMIE 2

(2^e éd.). — Bruno JULLIEN et Pierre PICARD.

HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE — DES ORIGINES À NOS JOURS

Jacques WOLFF.

GESTION**INITIATION À LA GESTION**

(2^e éd.). — Alain COURET et Gérard HIRIGOYEN.



- HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES DÉMOCRATIQUES EN FRANCE — Philippe Gaxie et François Buisson — (75-61) — page 214
 SOCIOLOGIE HISTORIQUE — Jean Gaudart
 POLITIQUE COMPARÉE — Yves Mény — (75-61) — page 214
 SOCIOLOGIE POLITIQUE — Raymond Soubirou — (75-61) — page 214
 LA VIE POLITIQUE EN FRANCE SOUS LA V^e RÉPUBLIQUE — (75-61) — page 214
 LES PARTIS POLITIQUES SOUS LA V^e RÉPUBLIQUE — (75-61) — page 214
 ÉCONOMIE
 ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUES ÉCONOMIQUES — Jean-Louis Hovion et Georges Kourilsky — (75-61) — page 214
 ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUES — T. II Économie et comptabilité — Jean-Louis Hovion — (75-61) — page 214
 DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DE L'HISTOIRE — Maurice Pélissier — (75-61) — page 214
 CROISSANCE ET RÉGULARITÉ — Jean-Louis Gauthier — (75-61) — page 214
 COMMERCE INTERNATIONAL — R. F. Bédarride — (75-61) — page 214
 ÉLÉMENTS D'ANALYSE MACROÉCONOMIQUE — C. Janssen — (75-61) — page 214
 LE TRÉSOR ET LA POLITIQUE FINANCIÈRE — Ph. Janssen et D. Lelièvre — (75-61) — page 214
 STRATÉGIE BÉNÉFICIAIRE : UNE ANALYSE MICROÉCONOMIQUE — A. Laroche — (75-61) — page 214
 ÉLÉMENTS D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE — Jacques Lecaillon — (75-61) — page 214
 ÉCONOMIE MANAGERIALE — Jacques Lecaillon, B. Goux, L. de Mincard, A. de Mincard — (75-61) — page 214
 ÉLÉMENTS DE MICROÉCONOMIE — Pierre Picard — (75-61) — page 214
 ÉLÉMENTS DE MICROÉCONOMIE 2 — Pierre Picard — (75-61) — page 214
 HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE — DES ORIGINES À NOS JOURS — Jacques Wolff — (75-61) — page 214
 GESTION
 INTRODUCTION À LA GESTION — Alain Courty et Gérard Huprey — (75-61) — page 214



AVANT-PROPOS

Créé en 1956, auprès de la Faculté de droit de Paris, à l'initiative d'Henri Lévy-Bruhl et de Gabriel Le Bras, l'enseignement de sociologie historique du droit nous a été confié pendant quelque vingt ans. Cheminant, au gré des sources et des sujets, à travers les siècles, nous avons tenté d'élaborer moins une méthode qu'une approche nouvelle de questions souvent étudiées par les historiens, les juristes, les sociologues selon leurs préoccupations propres. Empruntant aux uns et aux autres, au risque d'être infidèle à chacun, nous avons tenté de retrouver, au-delà des cadres et des règles de droit, les exigences, les aspirations ou les faiblesses des groupes qui les ont suscitées. La dimension historique était nécessaire. L'accueil réservé par les étudiants (les meilleurs et les plus exigeants des juges) à ces essais, les Thèses et les Mémoires qui les mirent à l'épreuve, leur ont conféré une apparence de légitimité.

La convergence des disciplines ne va pas sans difficultés. Il serait facile de montrer que l'appel à des techniques diverses risque de compromettre le bon usage de chacune d'entre elles.

Sociologie et Histoire

Le risque n'était pas dans la rencontre entre l'Histoire et les Institutions juridiques. Depuis plus d'un siècle, les historiens du droit ont œuvré en ce sens, alliant une rigoureuse connaissance de la technique juridique, de son vocabulaire et de ses notions au sens des mutations et de la spécificité de chaque époque et de chaque société. Droit et sociologie ont également ordonné leurs relations pour le plus grand profit des deux disciplines dans ce que l'on appelle souvent « la sociologie juridique »¹.

1. Dans une vaste littérature, citons seulement le nom d'un grand classique, J. CARBONNIER, *Sociologie juridique* (coll. Thémis).

Plus délicate et plus hasardeuse aux yeux de certains, une collaboration entre sociologie et histoire. Aussi est-il nécessaire de lui consacrer quelques explications.

La question n'est pas neuve, et la mise en œuvre de cette collaboration a donné lieu à d'importantes études¹. Auguste Comte prédisait : « La sociologie est la forme scientifique que prendra un jour l'histoire, quand l'histoire aura su se construire en science. » Dans une formule plus vague, ou plus prudente, Durkheim tenait la sociologie pour « l'histoire entendue d'une certaine façon ». Et tandis qu'Alain professait « sociologie n'est pas histoire »², Cl. Lévy Strauss écrivait³ : « tout est histoire » et dans sa leçon inaugurale au Collège de France, le 5 janvier 1960, il déclarait que « dédaigner la dimension historique... conduit à se satisfaire d'une sociologie raréfiée, où les phénomènes sont comme décollés de leur support »⁴.

De telles divergences d'appréciation exigent, au début de cette enquête, d'en vérifier la légitimité et de mesurer les obstacles.

Convergences

L'élément commun est avant tout l'objet de ces deux sciences, qui l'une et l'autre se proposent d'étudier les sociétés⁵. Si pour la sociologie la chose est d'évidence, il n'en alla pas toujours de même pour l'his-

1. Parmi d'autres études, citons à titre d'exemple, G. MEHL, *Dialogue de l'histoire et de la sociologie*, Cahiers intern. de sociologie III, 2 (1947), 137-157 ; G. GURVITCH, *Continuité et discontinuité en histoire et en sociologie*, Annales, 1957 ; F. BRAUDEL, *Histoire et sciences sociales, la longue durée*, dans le *Traité de sociologie* dirigé par G. GURVITCH (1958) ; R. ORESTANO, *Sociologia e studio storico del diritto*, Ius VIII (1957) ; les rapports présentés au Colloque de Strasbourg en 1956 sur « Méthode sociologique et droit » (Paris, 1958) ; L. STURZO, *Sociologia storicista, sociologia* (1958) ; E. CALLOT, *L'Histoire et la Sociologie au point de vue sociologique*. A. PIGANIOL rêvait de « voir se constituer une science de l'Histoire, qui serait la Sociologie » (Rev. de Métaphysique et de Morale, 1955) et le livre de P. VEYNE, *Le pain et le cirque*, portait en sous-titre « Sociologie historique d'un pluralisme politique » (1976).

2. *Propos de politique* (1934) 237-238.

3. *Rev. de Métaph. et de Morale*, 1949.

4. *Annales*, 1960, 632-633. Mais, concluant sa critique de la connaissance historique dans « *La pensée sauvage* », Cl. LÉVY-STRAUSS voyait dans l'Histoire « une méthode à laquelle ne correspond pas un objet distinct », ce qui aboutissait à cette boutade : « l'Histoire mène à tout, mais à condition d'en sortir » (347-348).

5. G. GURVITCH observait : « Histoire et sociologie ont le même domaine, celui des phénomènes sociaux totaux et des hommes totaux. »

toire. Longtemps, et la veine n'en est pas tarie, l'histoire fut celle des faits singuliers (« les batailles ») et des hommes illustres. Dans l'« Essai sur les Mœurs », Voltaire rêvait déjà de « découvrir qu'elle était alors la société des hommes, comment on vivait à l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés, plutôt que de répéter tant de malheurs et de combats funestes »¹. C'est l'histoire des sociétés qu'à travers la civilisation, la littérature (anglaise) ou la peinture (italienne) Michelet ou Taine voulaient également appréhender.

Si les lettres de noblesse de l'Histoire sociale sont anciennes², l'étude historique des groupes sociaux a pris depuis une trentaine d'années une place primordiale³. Il s'agit alors d'une étude de la société sous ses divers aspects, de ses institutions et des groupes sociaux, de son économie et de ses arts, de ses mentalités et de ses genres de vie, de ses valeurs morales et de son enseignement. On a pu à ce propos mettre en regard d'une « histoire politique », celle des faits et des causes, qui serait une « technique », « l'histoire de tout ce qui est humain », tenue pour « une culture et même la seule forme de culture qui puisse embrasser tout ce que nous pouvons savoir de l'homme » (Morazé)⁴.

En même temps que le champ de l'enquête historique s'étendait à toute la société et à ses multiples manifestations, une analyse plus affinée du « fait historique » montrait la vanité d'une histoire strictement « événementielle ».

Donnée du passé, le « fait historique » ne peut être envisagé comme un objet actuel. Il n'a plus de « réalité » (même si le document qui le relate est aujourd'hui réel et saisissable) et, pour l'étudier, l'historien doit le re-crée⁵, au risque, inévitable, mais qui doit être connu et mesuré, de le contaminer par sa propre subjectivité⁶. D'où une combinaison, rebelle à toute analyse et à toute dissociation, entre le texte ou le

1. Cf. aussi ses *Nouvelles considérations sur l'Histoire* (1744).

2. Salluste ou Tacite n'y étaient pas indifférents.

3. En France, la fondation des « Annales d'histoire économique et sociale » en 1929 par deux Maîtres de l'Université de Strasbourg, M. BLOCH et L. FÈBVRE et la « 6^e Section » de F. BRAUDEL ont contribué à développer cette orientation. On reviendra plus loin sur la contribution de Max Weber à une typologie du pouvoir, appuyée sur une vaste culture historique.

4. Les attaques dirigées aujourd'hui contre ce qui se voulut « la nouvelle Histoire » ont ranimé le débat. Nous n'avons pas ici à nous y engager.

5. R. ARON, *Dimensions de la conscience historique*, (1961), 117.

6. Le subjectivisme est inévitable (à moins de « recopier » fidèlement le document).

document mort, témoignage du passé, et l'apport de l'historien qui tente de lui rendre vie.

Il est d'autre part impossible d'isoler totalement un « fait historique » et cela pour deux raisons. L'une de chronographie, car le fait historique oscille entre l'infiniment bref qui, à la limite, le supprime en le réduisant à l'instant fugitif, et la longue durée qui le dilue dans un environnement temporel (Morazé). L'autre difficulté est d'ordre logique. Un fait ne prend son sens et sa valeur historique que par rapport à d'autres faits et en le replaçant dans un ensemble. Le passage du Rubicon n'était en lui-même que le franchissement très aisé d'une petite rivière. Il ne prend son sens que lorsqu'on le situe par rapport à César et aux institutions romaines¹. Un fait n'est « historique » que par rapport à d'autres données. L'événement s'inscrit nécessairement dans une trame.

Enfin même dans l'événement le plus singulier il y a une part de « répétition »² et aucun individu, si forte que puisse être sa personnalité, n'échappe à l'environnement social. L'isolement parfait de l'un ou de l'autre est donc impossible ou fallacieux.

Donc l'histoire, même la plus « individualisante », celle de la succession des faits ou d'un homme de génie, ne saurait échapper à certaines formes de généralité. *A fortiori* pour une histoire des Institutions, cadres de la vie sociale, ou de la législation qui traduit une mentalité collective et entend régenter la vie d'un groupe. Ainsi dans leurs curiosités, historiens du droit et sociologues se rencontrent. Est-ce à dire cependant que leurs tâches soient communes et leurs attitudes identiques ? Certes point. Et l'on ne saurait méconnaître les différences et par suite les obstacles à un accord total.

Obstacles

Certaines orientations sociologiques, par leurs méthodes ou leur propos, sont indifférentes à l'histoire. Elles lui préfèrent l'enquête ethnologique, l'analyse structurale, les données statistiques. Soucieuses de proposer des modèles et des choix, qui favorisent le rendement ou un meilleur équilibre social, elles « actualisent » la recherche en regardant l'avenir. Leur légitimité ne saurait être mise en question et leur spécificité les laisse en marge de notre recherche. Ne faisant pas appel à l'histoire, elles ne mettent pas en cause son interprétation.

Il en va différemment pour les sociologues qui lui accorde une place,

1. E. CALLOT, *Ambiguïtés et antinomies de l'Histoire et de sa philosophie* (Paris, 1962), 67-68.

2. F. BRAUDEL citait à ce propos l'armement et la tactique dans une bataille.

car ici apparaissent des différences d'attitude scientifique, liées aux finalités différentes de l'histoire et de la sociologie.

Curieux de morphologie et de typologie, le sociologue est enclin à classer¹. L'historien redoute toute systématisation. Il privilégie le singulier et préfère un discours narratif et, s'il le faut, discursif, aux constructions logiques.

Cette succession s'inscrit dans le temps. Notion fondamentale pour l'historien, mais que le sociologue apprécie différemment². L'historien est sensible au flux des événements, aux enchaînements et aux liens. Sans nier les mutations, il est attentif aux traits permanents, aux continuités, aux transformations lentes (surtout dans le domaine institutionnel). Toute « coupure » dans le temps lui paraît arbitraire. Elle mutile la réalité du moment, en l'isolant de ce qui l'a préparé et de ce qui la suit. Par souci de typologies, le sociologue s'attachera à la spécificité des temps, marquant plus fortement les discontinuités. Les divergences dépassent parfois ces modalités dans l'usage du temps, pour atteindre sa notion même. Pour l'historien, le temps est mesure, système de référence, donc valeur constante. À ce temps des horloges, G. Gurvitch opposait des « temporalités » multiples³, expression de mouvements plus ou moins rapides, le temps des juristes, des administrations ou des nobles qui s'écoule lentement et peu à peu « retarde », en face du temps de la jeunesse ou des révolutionnaires, qui anticipe sur l'avenir et est en avance sur lui-même⁴.

Autant de différences, parfois de divergences entre deux disciplines, voisines par leur objet ; laissent-elles cependant quelque place à un accord ou à une collaboration ?

1. La science des sociétés s'occupera moins de ce qui fut que de ce qui est toujours. (E. CALLOT, *Ambiguïtés*, 32-34).

2. A. GRAS, *Les pièges du temps en sciences sociales*, « Le sociologue » n° 46.

3. *Structures sociales et multiplicité des temps*. Cahiers de l'ISEA. M⁷, 1960, 41 sq. De cette différence du temps des groupes sociaux on peut rapprocher les différences dans l'appréciation individuelle de l'écoulement des heures. Shakespeare l'évoquait déjà dans le dialogue entre Orlando et Rosalinde (« Comme il vous plaira », acte III, sc. 2) : « Le temps va à une allure différente selon les personnes » et Bergson opposait le temps à la durée.

4. Si les temps (siècles, années, heures) sont toujours égaux entre eux, ils n'ont pas tous la même richesse. La « pression de l'Histoire » varie. Il y a des « périodes chaudes » riches en événements, où les dates importantes s'accumulent et des « temps morts » (cf. Cl. LÉVY-STRAUSS, *La Pensée sauvage*, 342 sq.).

Mesure d'une collaboration

Avec ses ambitions et ses imperfections, sa richesse et ses complexités, l'histoire offre d'abord au sociologue une documentation considérable, matière d'observation et de réflexion. À ce point de vue la recherche historique ne se différencie pas essentiellement de l'enquête sociologique. Toutes deux collectionnent les témoignages, aussi nombreux et divers que possible ; puis elles en font la critique et finalement les classent.

À côté des enquêtes sur l'actuel et le proche, des apports de l'ethnologie, l'histoire peut donc alimenter la réflexion sociologique. Par sa diversité, qui n'exclue pas des aspects répétitifs, elle offre des éléments pour la détermination des structures sociales (morphologie) et l'élaboration de catégories (typologie).

Mais surtout l'histoire, par l'immense étendue de son champ d'investigation, maintient le contact avec le réel et le concret. Elle s'oppose à une « sociologie raréfiée »¹, à une trop grande confiance dans des « modèles » privés d'assise concrète. Soulignant la spécificité des époques et des groupes, soucieuse du détail typique, elle met en garde contre des généralisations faciles ou des classifications purement formelles.

Enfin, l'histoire peut aider le sociologue dans la mise en œuvre des données de sa science. Si la sociologie n'est pas seulement une science spéculative, et si elle se propose de servir à l'action, l'histoire lui enseigne les mutations des structures politiques et sociales, l'action « mutatrice » des forces économiques ou spirituelles, l'importance des impératifs géographiques dans la vie sociale, la nécessaire adaptation du droit aux besoins du moment, la dégénérescence des sociétés, germe de formes nouvelles.

De son côté, l'historien a beaucoup à apprendre du sociologue. En lui proposant des catégories et des typologies, des notions de référence et des cadres institutionnels, ce dernier peut stimuler et guider la recherche historique sans la contraindre. Il invite à dépasser l'histoire des faits pour atteindre celle des milieux sociaux et des structures, ce qui constitue précisément l'essentiel d'une histoire des institutions.

Sans doute a-t-on pu légitimement mettre en garde contre les dangers d'une « Histoire prédéterminée par des concepts sociologiques »². À cet égard, l'historien ne doit pas se laisser imposer des cadres ou céder à des

1. LÉVY-STRAUSS, cité supra, p. 2.

2. E. CALLOT, *Ambiguïtés et antinomies de l'Histoire et de sa philosophie* (Paris, 1962), 139.

rapprochements superficiels, qui, sous prétexte de classifications, trahissent la réalité¹. Il doit, au contraire, bien marquer les spécificités et ainsi aider le sociologue à affiner ou à corriger ses typologies.

On ne saurait par conséquent identifier histoire et sociologie. Mais une collaboration et une aide réciproque ne sont pas à rejeter. Les deux disciplines s'attachent à une même réalité. L'envisageant dans des perspectives différentes, elles apparaissent comme deux études complémentaires d'une même réalité sociale.

C'est d'une telle démarche que l'on voudrait donner ici un exemple.

Le thème

Plutôt que de se cantonner dans l'exposé d'une méthode et d'envisager ses principaux objets possibles², il nous a paru plus instructif de mettre en jeu cette rencontre entre l'histoire et la sociologie, à propos d'une notion essentielle aux yeux des artisans de ces deux disciplines, celle du Pouvoir et des « groupes dirigeants » qui l'instaurent, l'utilisent et parfois... le perdent.

Ce sujet, retenu parmi bien d'autres, n'a pas l'attrait de l'inédit. Une bibliographie qui ne retiendrait que l'essentiel de ce qui a été écrit sur le pouvoir depuis une vingtaine d'années serait accablante. Elle montrerait que ce qui fut le domaine d'élection des juristes, des politologues et des philosophes, séduit depuis peu anthropologues³, historiens, psychologues. Il serait donc vain d'espérer apporter ici des « connaissances nouvelles ». Mais, très naturellement, la plupart des études ont porté sur l'actuel ou, au mieux, sur un moment de l'Histoire. Notre propos est autre. Il prend l'Histoire comme champ d'investigation, recherchant par qui et comment fut exercé le pouvoir. Entre la description des mécanismes juridiques, des institutions et de leurs relations d'une part, et la biographie des titulaires du Pouvoir de l'autre, une place doit être faite à l'étude des groupes qui détiennent la réalité du pouvoir, que ce soit au service de son titulaire officiel, à son insu ou à ses dépens. « Qui gou-

1. Les études sur la « féodalité » ou « l'esclavage » fourniraient de multiples exemples de cette tentation et de ses dangers (voir sur ce point les études réunies dans les tomes I et II des « Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative »).

2. Citons, parmi d'autres, institutions politiques, famille, éducation, enseignement, vie économique, cadres sociaux, institutions religieuses ou militaires, monde des sciences, de la culture, des arts.

3. G. BALANDIER, *Anthropologie politique* (3^e éd. 1978) où l'on trouvera l'exposé de nombreux travaux d'ethnologues et d'anthropologues.

verne ? » La question est posée pour l'actuel¹ ; elle doit être également envisagée pour le passé.

Par quelles procédures, ou quels procédés, émergent des « élites sociales », des « groupes dirigeants » ? Quels en sont les origines, les assises sociales, religieuses, militaires, économiques, les moyens d'action ? Quel usage font-ils de leur puissance ? Comment se maintiennent-ils au pouvoir et comment en sont-ils éliminés ? Autant de questions que se posent sociologues et politologues et auxquelles l'historien ne saurait rester indifférent. Sans chercher des rapprochements ou des explications forcées, ses observations, relatives au passé, peuvent fournir des éléments de réflexion ou de comparaison, faire apparaître, au-delà de différences contingentes, des tendances profondes, et contribuer ainsi à une meilleure appréciation de l'actuel.

Une *Première Partie* s'attachera à l'analyse de cette notion de Pouvoir, que viendront étayer des exemples historiques. La place qui leur revient sera faite à ceux qui mettent en jeu le Pouvoir.

Une *Seconde Partie* envisagera le jeu du Pouvoir dans la France du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle. Ces quelque cent cinquante années sont riches en mutation des structures politiques et en renouvellement des groupes dirigeants. Elles offrent donc un champ d'investigation particulièrement varié².

1. R. DAHL, *Qui gouverne ?* (trad. fr., Paris, 1971).

2. On trouvera en fin de chapitre dans la II^e Partie, quelques documents. Ils figuraient dans un dossier préparé par Mlle C. LECOMTE, professeur à l'Université de Poitiers et nous la remercions de nous avoir autorisé à les utiliser. Des contraintes matérielles ont empêché de donner dans ce volume la totalité des textes réunis en vue de leur publication par nos anciens élèves devenus professeurs à leur tour.

La notion de « pouvoir » domine la science politique. Que le pouvoir s'incarne en un homme ou se dilue dans l'anonymat d'une Assemblée, que son efficacité, portée à ses limites extrêmes, aboutisse à la domination de tyrans sur des esclaves, ou que, débile, il laisse aller un État à sa perte, qu'il soit exercé par une autorité régulièrement investie ou par des forces réelles, mais non-officielles et parfois occultes, le pouvoir apparaît comme le moteur de toute vie politique et peut-être comme la condition de toute vie sociale¹.

Le nombre considérable d'études qui lui ont été consacrées n'est pas seulement le signe de cette importance primordiale². Il témoigne de la difficulté de saisir une notion qui est à la fois politique, psychologique, morale, et qui, dans la langue juridique, soucieuse cependant de préci-

1. B. RUSSEL (*Power*, 1938) disait que le concept fondamental des sciences sociales était celui de pouvoir, de même qu'en physique le concept fondamental était celui d'énergie. Aucun traité de science politique ne néglige cette notion à laquelle G. BURDEAU avait consacré l'un de ses premiers livres (*Le pouvoir politique et l'État*, Paris, 1943) et le tome I de son *Traité de science-politique* (1966). Il en envisageait « l'ambiguïté » et les ressorts humains, plus que la notion abstraite dans *La politique au Pays des merveilles* (1979), pp. 91-120.

2. Une bibliographie, même sommaire, dépasserait notre propos. Rappelons, pour souligner les différences d'approche, parmi bien d'autres titres : B. de JOUVENEL, *Du Pouvoir* (1947) ; J. LHOMME, *Pouvoir et société économique* (1966) ; N. POULANTZAS, *Pouvoir politique et classes sociales* (1968) ; P. BIRNBAUM, *Le pouvoir politique* (1975), *Dimensions du pouvoir* (1984) ; P. CLAVAL, *Espace et pouvoir* (1978) ; sur les hommes : *La haute administration et la politique* (1986) ; diverses contributions dans une perspective historique dans plusieurs des « Tables rondes » consacrées à « La genèse de l'État moderne » (spécialement « Culture et idéologie », Rome, 1984 ; *Prosopographie*, Paris, 1984) ; O. DUHAMEL et Ph. ARDANT dirigent une revue intitulée « Pouvoirs ».

CONCLUSION GÉNÉRALE

Une esquisse aussi brève laisse beaucoup dans l'ombre, en même temps qu'elle contraint à forcer le trait. Son propos n'était que de marquer quelques orientations et de rechercher à qui appartenait la maîtrise du jeu. Bien que faisant appel à des éléments d'origine et de formation plus diversifiées, le groupe dirigeant reste étroit et, pour une bonne part, endogène.

L'enquête historique menée à travers deux siècles d'une histoire politique riche en mutations vient ainsi éclairer, peut-être confirmer, les conclusions d'une réflexion théorique sur le Pouvoir.

Des élites étrangères...

De tout temps des échanges ont eu lieu entre « nation » et « pays » entre administration et monde politique. Échanges des fonctions importantes, des énergies, des idées de nouvelles, des ambitions, parfois à un moment de l'histoire, parfois à un moment de l'évolution. Échanges de valeurs, de savoirs, de compétences, d'expériences, de dynamisme. Sans ces échanges, sans plus ou moins d'ampleur et souvent pour des raisons différentes, de tels changements sont innombrables à travers le monde et les siècles.

Retenons seulement l'exemple de la France, où ce jeu d'échanges a pris assez d'ampleur pour attirer l'attention du législateur.

1. J. Sarrailh-Polignac, *Le travail de l'État* (Coll. 1).

2. L'abondance de leur personnel, leurs créations, et les phénomènes de dédoublement de leur rôle, sont les caractéristiques de la formation d'un État moderne. Cf. J. Sarrailh-Polignac, *Le travail de l'État*, Paris, 1925.

TABLE DES DOCUMENTS

I^{er} EMPIRE

La Noblesse militaire

Mollien : Mémoires 114

« Les hochets »

Thibaudeau : Mémoires 115

Mme de Rémusat : Mémoires 115

MONARCHIE DE JUILLET

Le jeu électoral

Honoré de Balzac : Le député d'Arcys-sur-Aube 150

1845-1848

Le suffrage universel

Lamartine : Écrits politiques 178

1876-1878

Le temps des mutations

Dufaure : Déclaration au Sénat 178

Gambetta : Discours de Romans 178